

Centenaire de la Première Guerre Mondiale

Troisième phase de labellisation et cinquième session de financement

Demande de labellisation :

Dossier type téléchargeable sur le site de la mission du Centenaire

<http://centenaire.org/fr/la-mission/le-label-centenaire>.

Dossiers à retourner complétés pour le : **15 février 2015**

Dossier à envoyer obligatoirement :

- en trois exemplaires papier complets et signés à l'adresse suivante :

*Préfecture du Nord – Cabinet - 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX,
à l'attention de M. le chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel*

- ainsi qu'en version numérique à l'adresse suivante :

pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr.

Tout dossier parvenu passé ce délai de rigueur ou incomplet ne pourra être soumis à l'examen du comité départemental.

Demande de financement pour les porteurs de projets labellisés ayant des actions qui seront mise en œuvre courant 2015 :

Dossier type téléchargeable sur le site de la préfecture du Nord

Le dossier de demande de subvention est composé :

- Pour les associations : du formulaire CERFA n°12156*03 « dossier de demande de subvention »
- Pour les autres structures : du « dossier de demande de subvention pour les porteurs de projet non associatifs » établi par la mission du Centenaire.

La Mission du Centenaire n'interviendra dans le financement des projets qu'en cofinancement. Elle ne pourra donc être le seul financeur d'une opération labellisée.

A ce titre, vous joindrez au dossier **un budget précis** de l'opération labellisée ainsi que **toute pièce de nature à prouver l'engagement financier des autres co-financeurs**.

Le taux maximum de financement apporté par la mission sera de 40% du budget total de l'opération.

Dossiers à retourner pour le : **1^{er} mai 2015 au plus tard**

Dossier à envoyer obligatoirement :

- en trois exemplaires papier complets et signés à l'adresse suivante :

*Préfecture du Nord – Cabinet - 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX,
à l'attention de M. le chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel*

- ainsi qu'en version numérique à l'adresse suivante :

pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr.

Tout dossier parvenu passé ce délai de rigueur ou incomplet ne pourra être soumis à l'examen du comité départemental.